

(19)



Europäisches Patentamt

European Patent Office

Office européen des brevets



(11)

EP 0 820 048 A1

(12)

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(43) Date de publication:

21.01.1998 Bulletin 1998/04(51) Int Cl.⁶: **G09F 7/18, G09F 15/00**(21) Numéro de dépôt: **97401623.0**(22) Date de dépôt: **08.07.1997**

(84) Etats contractants désignés:

**AT BE CH DE DK ES FI FR GB GR IE IT LI LU MC
NL PT SE**(30) Priorité: **11.07.1996 FR 9608661**(71) Demandeur: **Ateliers de Chevreuse SA****78470 Saint Rémy les Chevreuse (FR)**

(72) Inventeurs:

- **Duval, Philippe**
75010 Paris (FR)
- **Herpin, Christian**
78470 Saint Rémy les Chevreuse (FR)

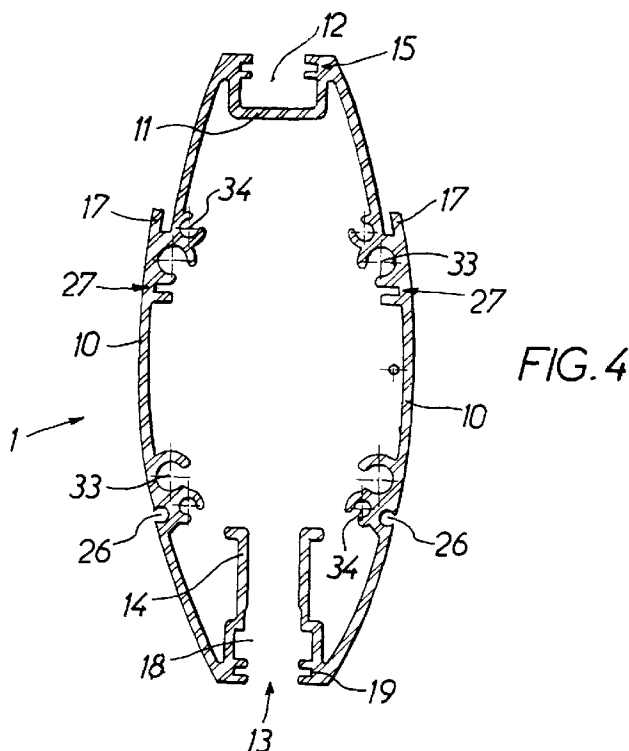
(74) Mandataire: **Lhuillier, René et al**
Cabinet Lepeudry,
52, avenue Daumesnil
75012 Paris (FR)

(54) **Bandeau profilé pour l'accrochage de panneaux et d'accessoires modulables, notamment publicitaires**

(57) Le bandeau est un profilé creux (1) présentant en section transversale la forme générale d'un tonneau dont les parois latérales (10) forment un arrondi et sont reliées entre elles à la partie supérieure par une partie plane (11) qui ménage une gorge longitudinale (12). Le bandeau est pourvu à sa partie inférieure, d'une fente

longitudinale (13) encadrée de flancs parallèles (14) se développant à l'intérieur du profilé. Des taquets portant sur ces flancs servent à l'accrochage des panneaux, et une cage longitudinale (18) entre les flancs sert de glissière pour l'accrochage d'accessoires.

Application à l'affichage modulable.

**FIG. 4****EP 0 820 048 A1**

Description

L'invention se situe principalement dans le domaine technique des panneaux publicitaires et concerne plus précisément un bandeau profilé destiné à l'accrochage amovible de panneaux et d'accessoires modulables.

Les panneaux publicitaires et d'une façon générale les panneaux d'affichage disposés dans des lieux publics ou des vitrines sont suspendus à des murs ou plafonds ou accrochés à des supports montés sur pieds, à l'aide de moyens de fixation qui nécessitent souvent l'usage d'outillages particuliers pour le montage. Quand il s'agit de remplacer les panneaux ou de les déplacer, le personnel est alors astreint à des opérations de démontage et de manipulation qui rendent ces opérations longues et fastidieuses. En outre les systèmes d'accrochage connus sont souvent inesthétiques et ne se prêtent pas au montage de panneaux de formats variables ni d'accessoires divers.

La Demanderesse s'est attachée à mettre au point un nouveau dispositif d'affichage modulable qui évite les inconvénients précités notamment par le fait d'une extrême facilité de montage et de démontage des panneaux et des accessoires, sans utilisation d'aucun outillage particulier. Le dispositif autorise l'usage de formats divers et d'une diversité d'accessoires particuliers, tout en présentant un aspect décoratif original.

Un objet principal de la présente invention consiste donc en un bandeau, pour l'accrochage de panneaux et d'accessoires modulables, notamment publicitaires, bandeau qui est constitué d'un profilé creux pourvu à sa partie inférieure d'une fente longitudinale encadrée de flancs parallèles se développant à l'intérieur dudit profilé, la fente longitudinale disposant de moyens pour l'accrochage de panneaux et/ou d'accessoires et le profilé creux étant pourvu intérieurement d'une pluralité d'alvéoles longitudinales et extérieurement d'au moins une échancrure et/ou un rebord.

Selon une caractéristique principale de l'invention, le profilé creux formant le bandeau présente en section transversale la forme générale d'un tonneau dont les parois latérales forment un arrondi et sont reliées entre elles à la partie supérieure par une partie plane en retrait à l'intérieur pour ménager dans celui-ci une gorge longitudinale.

Avantageusement la gorge est profilée pour former une cage longitudinale constituant une glissière pour l'introduction d'une baguette décorative coulissante.

Selon un aspect particulier de l'invention, les moyens pour l'accrochage des panneaux sont constitués de taquets portant sur les flancs, placés en face de trous d'introduction prévus sur les parois latérales du bandeau.

D'autre part les moyens pour l'accrochage d'accessoires sont constitués par une cage longitudinale formée par les flancs profilés à leur partie inférieure, cage qui sert de glissière pour des crochets coulissants.

Les flancs sont également profilés pour former une

cage longitudinale constituant une glissière pour l'introduction d'une baguette décorative coulissante.

Selon un autre aspect de l'invention, les parois latérales du bandeau portent intérieurement des alvéoles longitudinales destinées à recevoir des vis de fixation pour le maintien du bandeau en position verticale, et aussi elles portent intérieurement des alvéoles longitudinales pour le vissage d'un bouchon de fermeture. Au dessous des alvéoles sont prévues des gorges symétriques recevant une platine portant des équipements, notamment électriques.

Les rebords prévus dans la moitié supérieure du bandeau servent de crochet pour le maintien du bandeau sur un piétement.

D'autres caractéristiques particulières et avantages de l'invention ressortiront de la description qui va suivre d'un exemple non limitatif de réalisation dans lequel il est fait référence aux dessins annexés qui représentent :

figures 1 et 2 des vues schématiques respectivement de face et de côté d'un panneau accroché à un bandeau,
figure 3 une vue schématique de face d'un panneau d'affichage,
figure 4 une vue en coupe à plus grande échelle, du bandeau,
figure 5 une vue en perspective éclatée d'un bandeau et de divers éléments s'y rattachant
figures 6 et 7 des vues schématiques de face de variantes de panneaux suspendus,
figure 8 une vue schématique d'un bandeau accroché à un piétement placé au sol.

Les figures 1 et 2 illustrent schématiquement l'accrochage d'un panneau d'affichage 2 avec deux volets latéraux 3, à un bandeau profilé 1 désigné dans son ensemble par la référence 1. Ledit bandeau équipé d'un éclairage latéral 4 est lui-même suspendu par des tiges de suspension 5 à un rail de fixation 6 destiné à être fixé contre le plafond du local, avantageusement au dessus d'un faux-plafond 7. Les tiges sont creuses pour permettre le passage de fils électriques et elles sont montées sur le rail par l'intermédiaire de rotules 8 grâce auxquelles l'ensemble du panneau peut subir des inclinaisons sans dommage pour les tiges. La partie inférieure du panneau 2 supporte une barre 9 faisant office de contrepoids pour assurer la stabilité du produit notamment lorsqu'il est réalisé en une matière légère par exemple en tissu.

La figure 3 montre un panneau 2 démonté. Sur sa bordure supérieure est fixée une barre de suspente 20 qui est par exemple une simple cornière laquée rapportée le long du panneau. La barre est équipée d'encoches 21 à chaque extrémité, ces encoches permettant l'accrochage du panneau au bandeau 1 comme on le verra plus loin. En partie basse, le panneau 2, équipé ou non d'un jonc de rigidification le long de sa bordure

inférieure, est aussi pourvu d'encoches 22 permettant l'accrochage de la barre contrepoids 9.

On voit plus clairement aux figures 4 et 5 comment se présente le bandeau profilé 1 et comment est assuré l'accrochage des panneaux et accessoires.

Le bandeau qui est un profilé creux 1 présente en section transversale la forme générale d'un tonneau dont les parois latérales 10 forment un arrondi et sont reliées entre elles à la partie supérieure par une partie plane 11 en retrait à l'intérieur du profilé pour ménager dans celui-ci une gorge longitudinale 12 qui s'étend sur toute sa longueur. La gorge 12 est profilée pour former une cage longitudinale 15 formant glissière pour l'introduction d'une baguette décorative coulissante 24. Du côté opposé, en partie basse, le bandeau 1 est pourvu d'une fente longitudinale 13 encadrée de deux flancs parallèles 14 se développant à l'intérieur dudit bandeau.

Entre ces flancs 14 sont placés en certains endroits et portant sur eux, des petits taquets horizontaux 32 en face de trous d'introduction 16 prévus sur les parois latérales 10, puis bouchés par une pastille servant ensuite au repérage de l'emplacement des taquets. Les flancs 14 sont profilés à leur partie inférieure pour ménager en bas du bandeau 1 une première cage longitudinale 18 formant glissière pour un crochet 23, et au dessous une seconde cage longitudinale 19 formant également une glissière plus étroite pour l'introduction éventuelle d'une baguette décorative non représentée.

Les parois latérales extérieures 10 du bandeau 1 sont pourvues de rebords symétriques 17, dans leur moitié supérieure, rebords qui sont en forme de crochets et servent au maintien du bandeau sur un piétement au sol, comme on le verra plus loin. Dans la moitié inférieure, on remarque des échancrures 26 destinées à recevoir des joncs décoratifs de couleur, non représentés, pour améliorer l'esthétique du bandeau.

Intérieurement au bandeau profilé, les parois latérales 10 portent des excroissances symétriques, ici au nombre de quatre qui ménagent des alvéoles longitudinales de section circulaire 33 destinées à recevoir des vis de fixation pour le maintien du bandeau en position verticale. D'autres alvéoles longitudinales 34, voisines des précédentes, et de plus petite dimension sont prévues pour le vissage d'un bouchon de fermeture 25 prévu à l'extrémité du bandeau.

Au dessous des alvéoles supérieures 33 des gorges symétriques 27 sont également prévues pour recevoir une platine 28 qui sert de support coulissant aux équipements électriques 29 nécessités par les dispositifs d'éclairage intégrés.

On voit à la figure 5 que le bandeau 1 se prête à un accrochage rapide de panneaux et d'accessoires. Ainsi il est aisé d'introduire un panneau 2 dans la fente 13 du bandeau et par un simple déplacement longitudinal, d'engager les encoches 21 de la barre de suspension 20, dans les taquets 32, repérés comme on l'a vu par les pastilles des trous d'introduction 16. Par une extrémité du bandeau, on peut aussi introduire dans la cage 18,

le plat 30 de soutènement du crochet 23 dont la boutonnière inférieure 31 permet l'accrochage d'accessoires divers et variés.

De même la mise en place par coulisement de la platine 28 dans les gorges 27, permet de disposer à l'endroit voulu d'une alimentation électrique à partir de fils qui passent dans la tige de suspension 5. A ce sujet on voit que cette dernière se termine par une coulisse 35 pouvant se déplacer dans la gorge supérieure 12.

Aux extrémités du bandeau, la partie plane 11 est percée d'un orifice 36 permettant l'introduction d'un pivot 37 qui supporte le volet pivotant latéral 3. Ce dernier est également en appui par un pivot inférieur non représenté sur la barre contrepoids 9 montrée à la figure 1.

Après la mise en place des panneaux et accessoires, on ferme les ouvertures d'extrémité du bandeau à l'aide des bouchons 25.

Le bandeau 1 constitue ainsi la pièce maîtresse du dispositif d'affichage modulable et autorise l'accrochage de panneaux de toutes dimensions et d'accessoires rapportés sur les panneaux ou indépendants.

Ainsi (figure 6) on a représenté le montage d'une cloison de confidentialité 2 en matière plastique alvéolaire ajourée en son centre pour permettre la mise en place d'un écran 38 pour un journal lumineux. Le bandeau se prête également au soutien d'un support d'affichage 2 plus large que haut (figure 7).

Les volets latéraux montrés à la figure 1 peuvent être rabattus sur le panneau central, ou déployés, auquel cas ils jouent le rôle d'un rideau d'obturation d'une vitrine, entre deux panneaux voisins, ou d'un rideau protecteur contre le rayonnement solaire, ce qui permet de s'affranchir de voilages ou de stores en augmentant l'espace disponible pour la présentation et l'affichage.

Le bandeau est avantageusement réalisé par un profilé en aluminium laqué dont les joncs extérieurs améliorent encore l'aspect. Hormis l'éclairage externe mentionné précédemment, des rampes d'éclairage peuvent être prévues intérieurement au bandeau. La lumière diffuse alors par la fente longitudinale 13 en donnant un éclairage particulier aux panneaux translucides accrochés au bandeau.

L'accrochage du bandeau lui-même aux tiges de suspension 5 (figure 5) se fait de façon aisée grâce à un plat qui termine chaque tige, qui glisse dans la gorge 12 et qui est maintenu par les rebords 17. On peut ainsi placer où l'on veut les tiges de suspension.

La description précédente a été faite relativement à l'accrochage de panneaux à un bandeau suspendu en position horizontale.

En variante de réalisation le bandeau 1, toujours en position horizontale, pourrait être soutenu par un piétement placé au sol comme le montre la figure 8. Ainsi un poteau vertical 39 sur un socle-support stable 40 se termine à sa partie supérieure par un crochet 41 qui s'engage dans un des rebords 17 du bandeau 1. Celui-ci est fixé par un vissage 42 au poteau. Le rebord 17 évite le

basculement du bandeau. On pourrait aussi retourner le bandeau, les rebords 17 étant alors orientés vers le haut et le crochet du poteau serait alors en sens inverse.

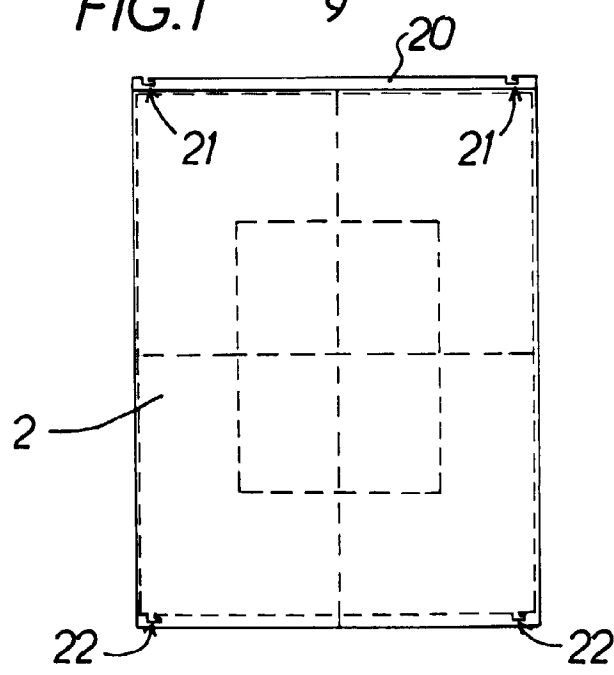
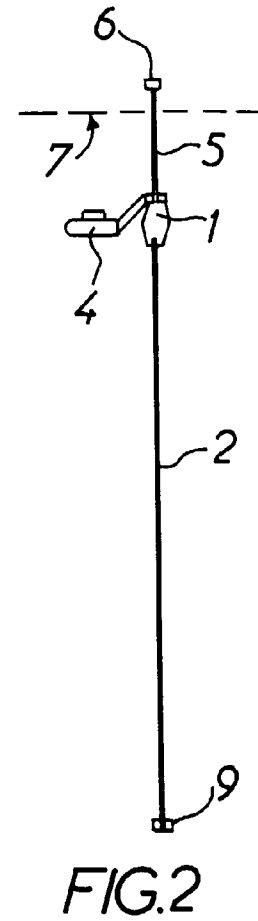
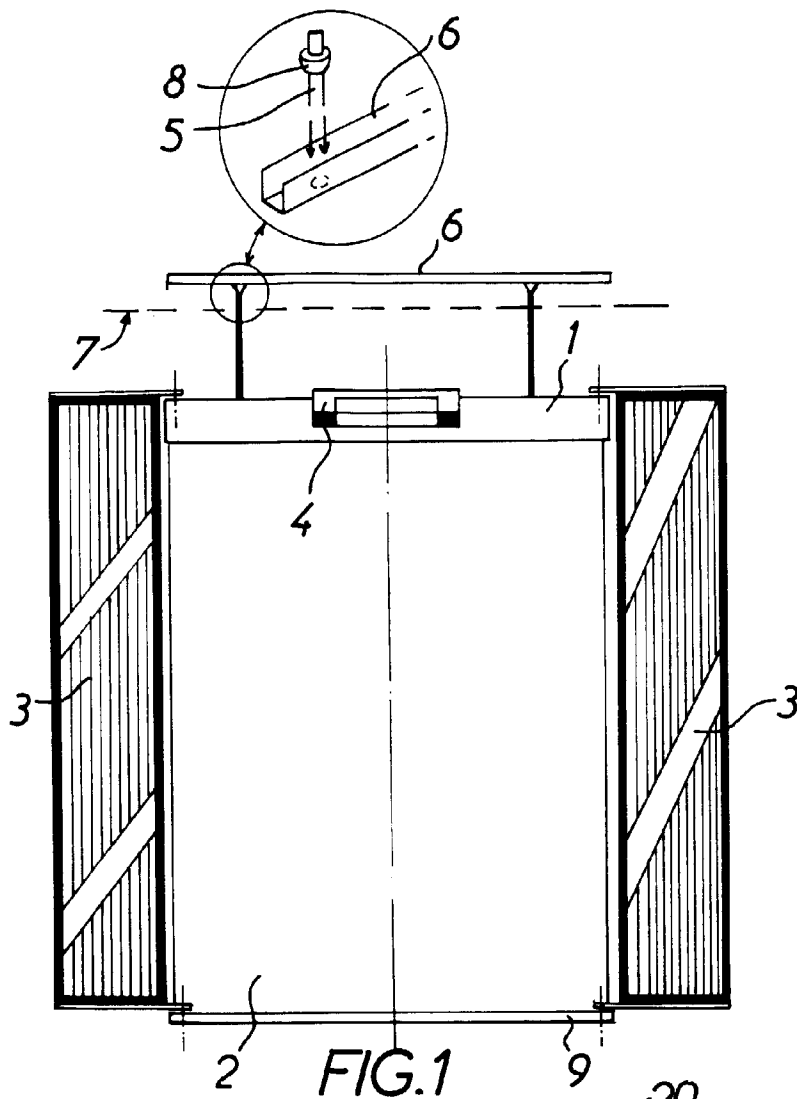
Selon une autre variante de réalisation non représentée, le bandeau 1 pourrait être placé en position verticale. Dans ce cas le bandeau est fixé à un socle horizontal par vissage, mettant à profit les alvéoles circulaires 33 visibles à la figure 4, qui peuvent recevoir de longues vis de fixation. L'introduction et le maintien des panneaux se fait par leur bord latéral équipé d'une barre de suspension elle-même pourvue de ses encoches.

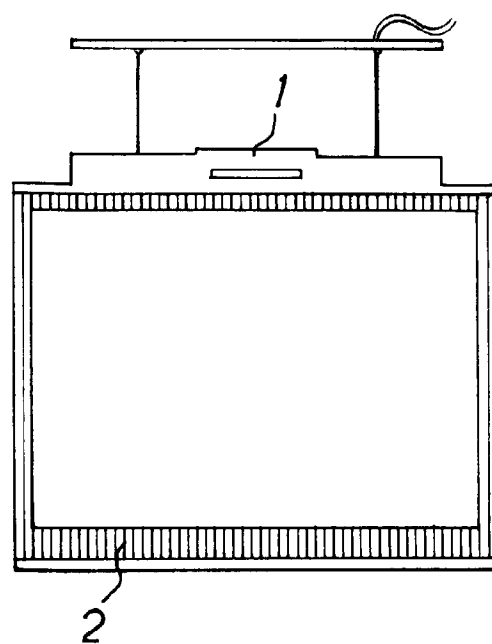
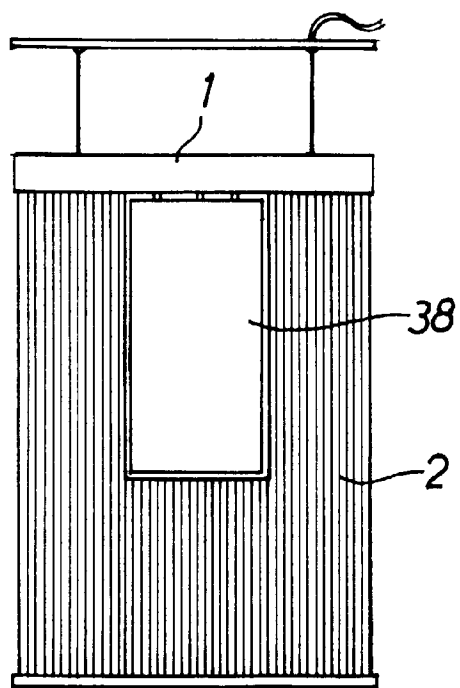
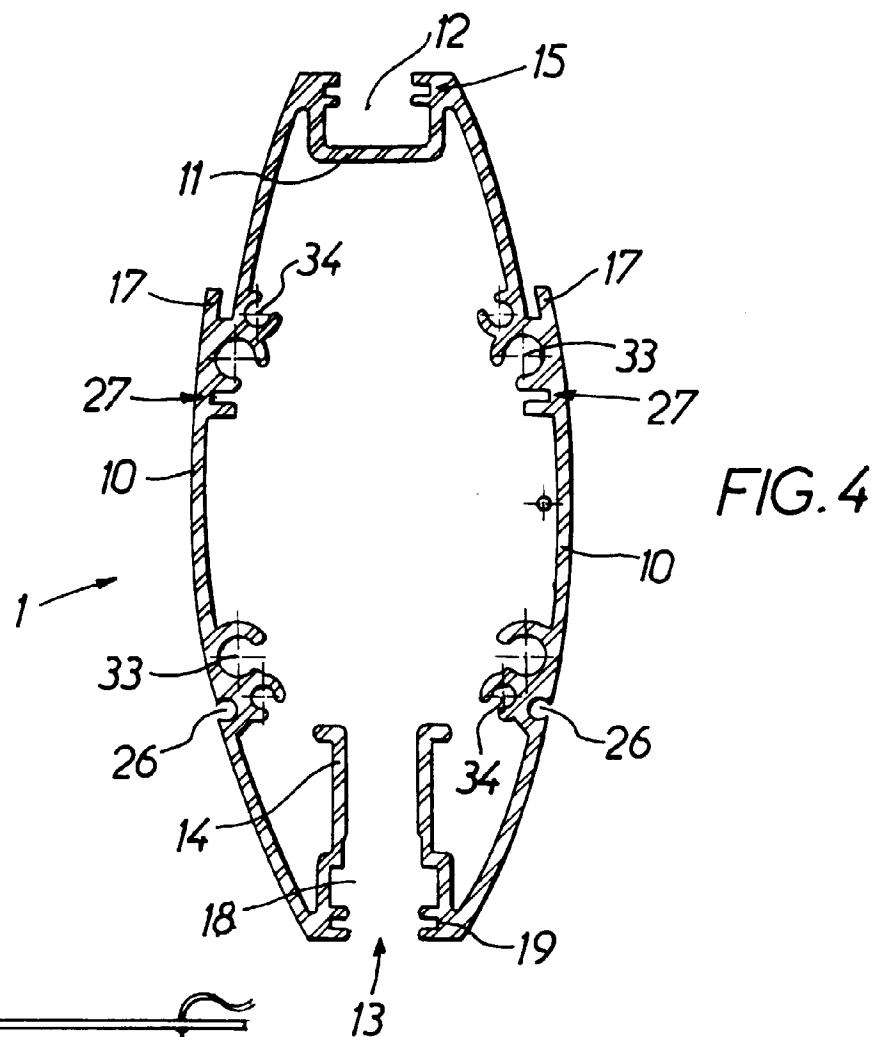
Un autre intérêt du mode d'accrochage procure par les encoches en question est de permettre le stockage aisé des divers panneaux, grâce à une simple barre murale porte-accessoires, de faible encombrement.

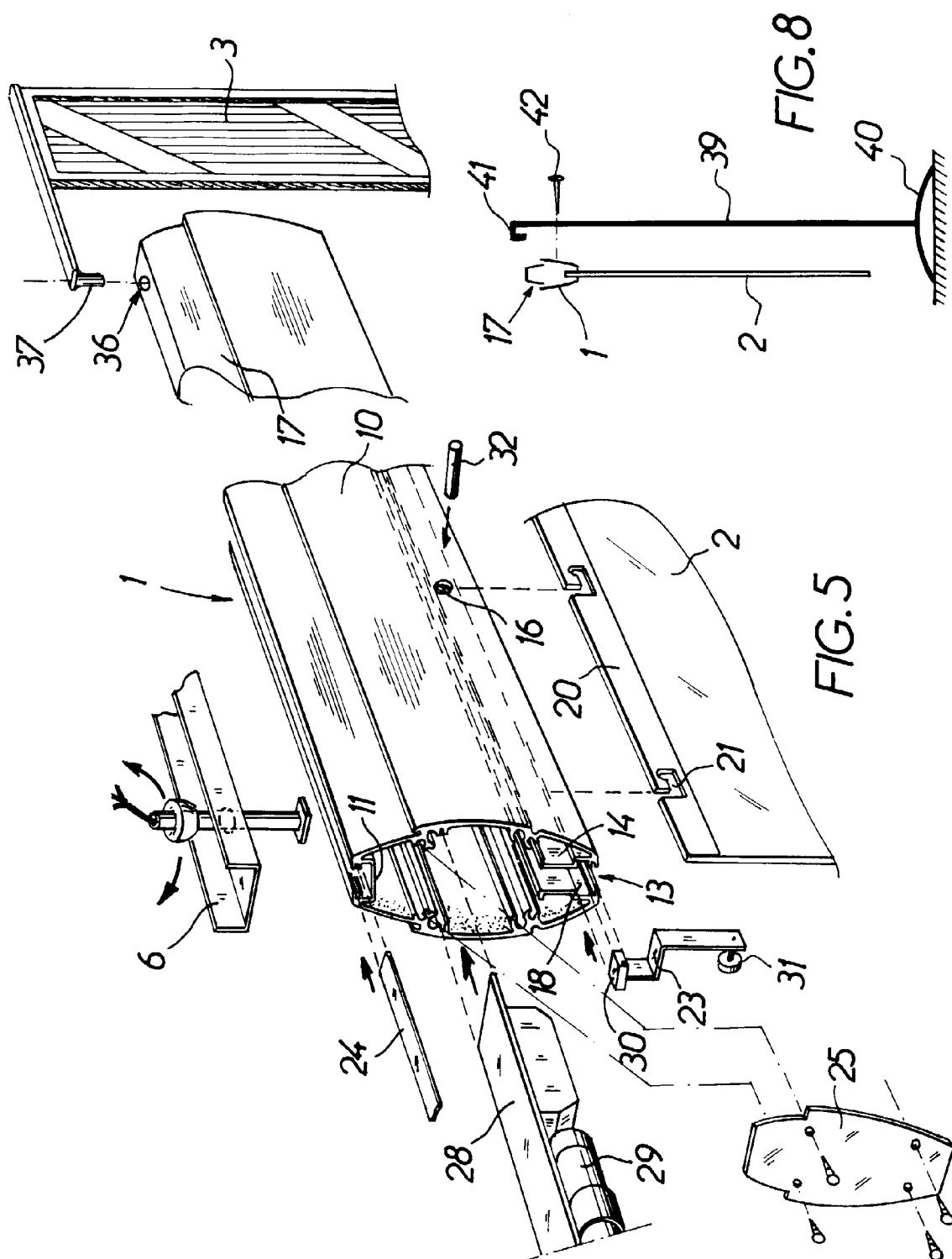
L'utilisateur dispose ainsi, à portée de mains, des panneaux rangés et classés qu'il pourra manipuler et accrocher rapidement aux divers bandeaux placés dans un local.

Revendications

1. Bandeau pour l'accrochage de panneaux et d'accessoires modulables, notamment publicitaires caractérisé en ce qu'il est constitué d'un profilé creux (1) pourvu à sa partie inférieure d'une fente longitudinale (13) encadrée de flancs parallèles (14) se développant à l'intérieur dudit profilé, en ce que la fente longitudinale dispose de moyens (18, 32) pour l'accrochage de panneaux (2) et/ou d'accessoires, et en ce que le profilé creux est pourvu intérieurement d'une pluralité d'alvéoles longitudinales (33, 34) et extérieurement d'au moins une échancrure (26) et/ou de rebords (17).
2. Bandeau selon la revendication 1 caractérisé en ce que le profilé creux formant le bandeau (1) présente en section transversale la forme générale d'un tonneau dont les parois latérales (10) forment un arrondi et sont reliées entre elles à la partie supérieure par une partie plane (11) en retrait à l'intérieur pour ménager dans celui-ci une gorge longitudinale (12).
3. Bandeau selon la revendication 2 caractérisé en ce que la gorge (12) est profilée pour former une cage longitudinale (15) constituant une glissière pour l'introduction d'une baguette décorative coulissante.
4. Bandeau selon la revendication 1 caractérisé en ce que les moyens pour l'accrochage des panneaux (2) sont constitués de taquets (32) portant sur les flancs (14), placés en face de trous d'introduction (16) prévus sur les parois latérales (10) du bandeau (1).
5. Bandeau selon la revendication 1 caractérisé en ce que les moyens pour l'accrochage d'accessoires sont constitués par une cage longitudinale (18) formée par les flancs (14) profilés à leur partie inférieure, cage qui sert de glissière pour des crochets coulissants (23).
6. Bandeau selon la revendication 1 caractérisé en ce que les flancs (14) sont profilés pour former une cage longitudinale (19) constituant une glissière pour l'introduction d'une baguette décorative coulissante.
7. Bandeau selon la revendication 1 caractérisé en ce que les parois latérales (10) du bandeau portent intérieurement des alvéoles longitudinales (33) destinées à recevoir des vis de fixation pour le maintien du bandeau en position verticale.
8. Bandeau selon la revendication 1 caractérisé en ce que les parois latérales (10) du bandeau portent intérieurement des alvéoles longitudinales (34) pour le vissage d'un bouchon de fermeture (25).
9. Bandeau selon les revendications 1 et 7 caractérisé en ce que, au dessous des alvéoles (33) sont prévues des gorges symétriques (27) recevant une platine (28) portant des équipements, notamment électriques.
10. Bandeau selon la revendication 1 caractérisé en ce que les rebords (17) sont prévus dans la moitié supérieure du bandeau et servent de crochet pour son maintien sur un piétement.
11. Bandeau selon la revendication 1 caractérisé en ce que les échancrures (26) sont prévues dans la moitié inférieure du bandeau pour recevoir des joncs décoratifs.
12. Bandeau selon les revendications 1 et 4 caractérisé en ce que les panneaux (2) sont pourvus d'une barre de suspension (20) équipée d'encoches (21) pour leur accrochage sur les taquets (32) du bandeau.
13. Bandeau selon la revendication 1 caractérisé en ce que les panneaux (2) sont pourvus à leur partie inférieure, d'encoches (22) pour l'accrochage d'une barre contrepoids (9).
14. Bandeau selon les revendications 1 et 2 caractérisé en ce que la partie plane (11) du bandeau (1) est percée à ses extrémités d'orifices (36) pour le maintien de volets pivotants (3).









Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande
EP 97 40 1623

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int.Cl.6)
A	EP 0 333 907 A (COLOR 2000 INC) * colonne 3, ligne 26 - colonne 5, ligne 38; figures 1-4,9 *	1-3,7,8,12,13	G09F7/18 G09F15/00
A	EP 0 026 166 A (OHLSON) * page 10, ligne 26 - ligne 36; figures 1,11 *	1,2,5,7,8	
A	GB 2 233 808 A (COLOUR PROCESSING LABORATORIES LTD.) * page 3, ligne 16 - page 5, ligne 31; figure *	1,2,5,8,13	
A	DE 40 36 493 A (LINDE AG) * colonne 3, ligne 19 - colonne 4, ligne 18; figures 1-4 *	1-3,8	
A	WO 95 07525 A (JULES DUCLOS INC.) * page 6, ligne 7 - page 10, ligne 17; figures 1-3 *	1,2,5	DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.Cl.6)
A	EP 0 571 229 A (QUARTET MANUFACTURING CO.) * colonne 3, ligne 55 - colonne 5, ligne 46; figures 2,3,15 *	1,2,8	G09F
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche BERLIN		Date d'achèvement de la recherche 8 octobre 1997	Examinateur Taylor, P
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant			

EPO FORM 1503 03/92 (P04C02)